

**SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2024**

2024-31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 24 juin 2024**

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 18 juin deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. MEHAIGNERY Charly, M. DELATTRE Régis, M. GUENEZ Frédéric, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. BIZET Gérard, M. VALLIN Jérôme

Suppléant ayant pris part au vote :

M. PEDERENCINO Michel, Mme. TAOURIT Inès, M. BAEY Olivier, M.YUX  
Alain,

Procuration : pas de procurationEtaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEL David, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. CAMPBELL Marc, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre. M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean -marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, M. DELATTRE Joël, Mme. LOUWYE Valérie, Mme. RUSINEK Lydie, M. FAUQUEMBERGUE Bernard, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CARUSO Vincent, Mme WERQUIN Mildred, M. DEDOURGES, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis,

SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2024

2024-31

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Objet : Avenant au marché de « mission d'étude technique pour une mise à niveau de la Station d'Épuration d'Hénin-Beaumont avec pour objectif de traiter les effluents azotés du TVME » - (2023-PA2-01)**

**Considérant** qu'en mars 2023, le SYMEVAD a lancé une consultation pour réaliser une étude technique et financière visant à définir les modalités de mise à niveau de la station d'épuration d'Hénin Beaumont afin de lui permettre de traiter les effluents azotés en provenance de l'unité de traitement des ordures ménagères du SYMEVAD (le TVME).

**Considérant** que le marché a été attribué à la société IRH pour un montant de 44 665 € H.T.

**Considérant** que dans le cadre de la mission de modélisation du fonctionnement de la STEU et malgré les données disponibles, l'absence de continuité dans les données entraîne une impossibilité de modéliser directement sur la base des données fournies.

**Considérant** qu'il convient de combler les données manquantes, nécessitant une mission complémentaire importante.

**Considérant** que ce complément d'étude n'était pas prévu dans le cahier des charges initial.

**Considérant** qu'un avenant est nécessaire pour intégrer ces évolutions.

**Considérant** que le coût maximum estimé de cet avenant est de **19 500 € HT**, représentant une augmentation possible de 43,6 % par rapport au montant initial du marché.

**Considérant** que cet avenant prendra effet dès sa notification au groupement.

**Vu l'exposé de son Président,**

**Vu l'avis des membres du Bureau en date du 17 juin 2024**

**Après en avoir délibéré,**

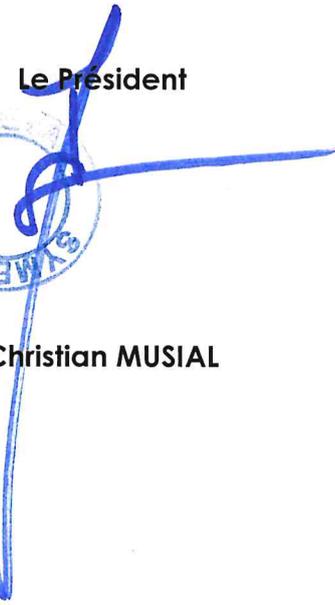
**Le Comité Syndical décide :**

2024-31

**Article 1 :** d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché 2023-PA2-01 (ci-annexé) avec la société IRH

**Article 3 :** d'inscrire les dépenses au budget des années correspondantes.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	11
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
Votes favorables	15
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

  
**Le Président****Christian MUSIAL**

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 03/07/2024**

Application agréée E-legalite.com